

DECISION du BUREAU SYNDICAL du SCoT ROVALTAIN Drôme-Ardèche

Le 11 mai 2023 à 17H40 se sont réunis à Alixan les membres du bureau

Etaient présent(e)s : Xavier ANGELI, Jean-Louis BONNET, Lionel BRARD, Sylvie GAUCHER, Christian GAUTHIER, Philippe HOURDOU, Fabrice LARUE, Philippe LABADENS, Franck SOULIGNAC.

Etaient excusé(e)s : Michel BRUNET, Françoise CHAZAL, Jacques DUBAY, Dominique GENTIAL (pouvoir à Lionel BRARD), Yann EYSSAUTIER, Michel MIZZI, Jean-Louis VASSY.

Date de convocation : 28 avril 2023 - Nombre de membres en exercice : 17 - Nombre de membres présents : 9 - Nombre de pouvoirs : 1

Objet : Avis du syndicat mixte sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Margès

Vu la délibération n°16-16 du comité syndical approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale,

Vu la délibération n°22-02 du 1^{er} février 2022 du comité syndical déléguant au Bureau l'émission des avis sur les documents d'urbanisme devant être compatibles avec le SCoT,

Vu le projet de modification simplifiée du PLU de la commune de Margès transmis par la commune au Syndicat le 03 avril 2023,

Vu les remarques de la commission sur les documents d'urbanisme réunie le 07 avril 2023,

Considérant l'analyse technique des services du syndicat mixte au regard des dispositions du DOO,

Considérant que la commune a traduit de manière satisfaisante les orientations et objectifs du SCoT dans son projet de modification du Plan Local d'Urbanisme,

LE BUREAU SYNDICAL,

après délibération et à l'unanimité des membres votants soit 9 voix pour,

DÉCIDE :

De donner un avis favorable sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Margès.

D'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à la présente.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Lionel BRARD

